

## ANNEXE 3 Dépôt de candidatures pour l'élection des membres des conseils centraux d'Université Côte d'Azur

### I – GENERALITES

#### A) Tableau récapitulatif des critères de recevabilité des listes de candidatures (article 5 de l'arrêté) :

Au CAc
<b>Les sièges sont répartis par collège et par secteur disciplinaire</b>
En cas de candidature de liste, les candidat.e.s sont rangés par <b>ordre préférentiel</b>
Chaque candidat.e doit être <b>electeur.rice</b> (figurer sur les listes électorales)
Chaque candidat.e doit relever du collège pour lequel il est électeur.rice
Les candidat.e.s qui déposent leur liste peuvent, le cas échéant, préciser leur appartenance ou le soutien dont ils.elles bénéficient sur leur déclaration de candidature. <b>Tout soutien devra impérativement être justifié par une décision du bureau de l'association ou par une personne habilitée à représenter l'association pour qu'il puisse apparaître sur les professions de foi.</b>
Pour l'élection des <b>représentant.e.s des doctorant.e.s au conseil académique</b> : <ol style="list-style-type: none"><li>1- la liste comprend un nombre de candidats au moins égal à la moitié et au maximum égal au double du nombre des sièges de membres titulaires et suppléants à pourvoir</li><li>2- chaque liste doit être composée <b>alternativement</b> d'un.e candidat.e de chaque sexe</li><li>3- les candidat.e.s fournissent une <b>photocopie de leur carte d'étudiant.e</b> ou à défaut un <b>certificat de scolarité et une photocopie de leur carte nationale d'identité.</b></li></ol>

#### B) Pièces obligatoires à fournir lors du dépôt des candidatures **sous format papier** :

- La liste de candidature (annexe 4), dûment complétée et signée ;
- **L'original** de chaque déclaration individuelle de candidature **signé** (annexe 5 - avec en plus, pour les candidat.e.s étudiant.e.s, une photocopie de leur carte d'étudiant.e ou à défaut un certificat de scolarité et d'une pièce d'identité) ;

C) **Pièce facultative à fournir en parallèle sous format numérique**

Pour les candidat.e.s qui le souhaitent, une profession de foi (maximum 1 page A recto/verso en noir et blanc ou en couleur, d'un format maximal de 5 Méga octets) peut être envoyée dans le même délai que la candidature déposée, à l'adresse mail :

[elections@univ-cotedazur.fr](mailto:elections@univ-cotedazur.fr)

**II – MODALITES DE DEPÔT DE CANDIDATURES :**

L'article L 719-1 du code de l'éducation dispose que les grands secteurs de formation doivent être représentés au sein des conseils centraux des universités. Les grands secteurs à Université Côte d'Azur sont :

- Disciplines juridiques, économiques et de gestion
- Lettres, Arts, Langues, sciences humaines & sociales
- Sciences et technologies
- Disciplines de santé.

Pour le Conseil académique, **la représentation se fait au niveau des collèges du Conseil.**

Les Statuts d'Université Côte d'Azur définissent les circonscriptions électorales pour garantir cette représentation. En cas de doute, **le Règlement intérieur 1 d'Université Côte d'Azur et notamment son annexe 1** précise les règles relatives rattachement des électeurs **pour chaque collège.**



La **date limite** du dépôt des candidatures (et des professions de foi correspondantes éventuelles) est **fixée au :**

**mardi 5 mai 2026 à 16 h**

pour tous les sièges de tous les collèges en application de l'art.4 du présent arrêté.

Toutefois, il est conseillé aux candidat.e.s de déposer leurs candidatures **dès que possible avant cette date** afin de pouvoir modifier leurs listes en cas d'irrecevabilité de certaines candidatures.

Pour ce faire, les candidat.e.s sont invités à **prendre rendez-vous** avec

- Madame Marie-Sophie BERGER 04.89.15.10.97 [marie-sophie.berger@univ-cotedazur.fr](mailto:marie-sophie.berger@univ-cotedazur.fr)
- Madame Naomi MBIYE 04.89.15.10.92 [naomi.mbiye@univ-cotedazur.fr](mailto:naomi.mbiye@univ-cotedazur.fr)

Les candidatures doivent parvenir **avant le mardi 5 mai 2026 à 16h,**



- Soit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

**Direction des affaires juridiques, institutionnelles et de la Modernisation**

**28 avenue Valrose BP 2135**

**06103 NICE Cedex 2**



- Soit par un dépôt en main propre à la

**Direction des affaires juridiques, institutionnelles et de la Modernisation - 2<sup>ème</sup> étage du Grand  
Château – Bureau 220**

Les horaires de dépôt en main propre sont les suivants :

**Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h.**



- Soit par mail à l'adresse :

**[elections@univ-cotedazur.fr](mailto:elections@univ-cotedazur.fr)**